



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 3 février 2025, le Conseil a adopté le règlement 2025-R-334, intitulé :

Règlement 2025-R-334 modifiant le règlement 2024-R-316 constituant et régissant les comités de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu afin d'ajouter des regroupements sur lesquels des élus peuvent siéger, ajouter un comité intermunicipal et ajouter un membre au Comité sur les ressources humaines

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 129, avenue Yamaska durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.msdsr.com

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 05 février 2025.



Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier